

AU/31/1.7.1/20221215/186

**Objet :** Avenant de transfert d'un marché public de services de vérifications périodiques réglementaires

**Le Maire de MONTEUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;

**VU** la décision municipale n° AU/31/1.1.3/20211230/181 du 30 décembre 2021 relative à la signature d'un marché de services avec la SAS APAVE SUDEUROPE (84000 Avignon), dont l'objet est, d'une part, la réalisation de vérifications périodiques réglementaires des aires collectives de jeux et de leurs équipements, des buts sportifs et autres équipements sportifs divers situés dans les établissements recevant du public ou dans des installations ouvertes au public de la Commune et, d'autre part, la vérification des installations électriques et installations thermiques situées dans des établissements de la Commune soumis à obligations ;

**CONSIDERANT** qu'en raison d'une opération de restructuration du Groupe APAVE, la SAS APAVE SUDEUROPE transfère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la SAS APAVE EXPLOITATION FRANCE, la réalisation de toutes les prestations qui ne relèvent pas des domaines de l'infrastructure et de la construction (inspection, essais, mesures, conseil et formation) ;

**CONSIDERANT** que le changement d'entité juridique est accompagné du transfert des habilitations COFRAC ;

**CONSIDERANT** que ce transfert n'entraîne aucune autre modification du contrat,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer l'avenant n° 1 au marché de service n° 2021SSF36, dont l'objet est son transfert au profit de la Société APAVE EXPLOITATION FRANCE, 6 rue du Général Audran, 92412 Courbevoie Cedex.

**Article 2 :** L'avenant n'a aucune incidence sur le montant du marché.

MONTEUX, le 15 décembre 2022

Acte Exécutoire

Envoyé le : 16.12.2022

Publié le : 16.12.2022.



Christian GROS

Maire de MONTEUX